

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU
DE LA WILAYA DE CHLEF

Adresse : Nouvelle cité administrative, Hay Zeitoune – Chlef

Marché passé avec l'entreprise **SARL ETHPE TALEB MISSOUM**

Adresse : Cite El-Moudjahidine, Zone industrielle Ain Oussera
Wilaya de Djelfa

MISE EN DEMEURE N° 01

- Vu le marché n° 05/2016 du 15/02/2016, ayant pour objet « Lot n° 01 : Réalisation de la conduite de refoulement à partir de la station de pompage existante (Sidi Ali Aichoune) vers la station de reprise projetée (Ouled Ahmed), conclu avec SARL ETHPE TALEB MISSOUM.

- Vu l'ordre de service de commencement des travaux, notifié à l'entreprise le 16 Mars 2016.
- Vu le délai d'exécution contractuel de 03 mois accordé pour la réalisation des travaux.
- Vu le retard injustifiable
- Vu le non-respect du planning des travaux

La Direction des ressources en eau de la wilaya de Chlef en sa qualité de maitre d'ouvrage délégué agissant pour le compte de la wilaya de Chlef, met en demeure l'entreprise **SARL ETHPE TALEB MISSOUM** d'affecter immédiatement sur le chantier les moyens humains et matériels indispensables à la réalisation du projet « Lot n° 01 : Réalisation de la conduite de refoulement à partir de la station de pompage existante (Sidi Ali Aichoune) vers la station de reprise projetée (Ouled Ahmed) », résorber le retard enregistré.

Un délai de huit (08) jour accompté de la première parution de la présente mise en demeure est accordé à l'entreprise **SARL ETHPE TALEB MISSOUM** pour renforcer le chantier en moyens humains et matériels afin d'entamer les travaux dans les plus courts délais.

Passé ce délai, le maitre d'ouvrage procédera à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.